

Image not found or type unknown



Succession+patrimoine+généalogiste

Par **kikiwi**, le **25/07/2009** à **15:52**

Bonjour,rnrnJ'ai une question semblable à celle posée précédemmetn: un lointain cousin est décédé, célibataire et sans parenté autre que ma mère, veuve de mon père qui était le cousin germain du monsieur en question. Je reçois aujourd'hui une lettre d'un généalogiste, adressée à l'ensemble de la fratrie (nous sommes 5) nous proposant son aide (facturée à 40%) pour son intervention dans la succession. Cette lettre nous semble incompréhensible sachant qu'il suffisait au notaire de faire cette recherche. Certains d'entre nous ne souhaitent pas répondre à cette lettre. Le notaire peut-il empêcher l'ouverture de la succession si nous refusons l'offre du généalogiste? La procédure est-elle légale ou obligatoire? rnMerci d'avance pour votre réponse.